CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME MARTINE VASSAL

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 23 Octobre 2020

OBJET : Commune de Peypin - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2019/2020 - Tranche 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 23 Octobre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'allouer à la commune de Peypin, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 127 631 € pour la tranche 2020 du programme pluriannuel 2019/2020, sur une dépense subventionnable de 212 718 €HT, conformément à l'annexe 1 du rapport;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la commune de Peypin la convention de partenariat, avenant n°1 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées